

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil treize, le 11 avril à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 03 avril 2013

Présents : Ballot M, Bataille JL, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, De Lagausie C, Dolley A, Dufays C, Besse G (remplace Dupont M.), Gane I, Hanicot J, Kocir C (remplace Lissandre A.), Herbert F, Menucelli T, Lacouturiere B, Lerousseau R, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serre MC, Tessier MC, Vignon F, Werthmann G.

Pouvoir : Faye JP donne pouvoir à Perducat D.

Absents excusés : Faye JP, Cluzel M, Lissandre A.

Suppléants non votants : Chabanat D, Meunier JP, Nicolas JC, Riboulet J, Sudron F.

**TAXES FONCIERES, TAXES D'HABITATION ET COTISATION FONCIERE DES
ENTREPRISES :**

En 2011, la Communauté de Communes avait budgété une recette fiscale nette de 1 293 685€, correspondant à la compensation-relais, mise en place de façon transitoire.

En 2012, la Communauté de Communes avait choisit de ne pas modifier les taux notifiés par les services de l'État correspondant à un produit constant.

Il est proposé pour 2013 de maintenir les taux de 2012. Les ressources fiscales seront composées comme suit :

- Compensation Foncière des Entreprises : **474 291€** (taux de 30,56 %), 466 346€ en 2012
- Taxe d'Habitation : **605 171€** (taux de 8,71 %) 578 870 € en 2012
- Taxe Foncière (non bâti) : **12 930€** (taux de 4,07 %) 12 682 € en 2012
- Taxe additionnelle au non bâti : **3318€** (3 288 € en 2012)
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : **175 108€** (170 497 € en 2012)
- Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises : **149 235€** (136 045 € en 2012)
- Allocations compensatrices (dégrèvements, exonérations) : **79 079€** (84 273 € en 2012)
- Taxe sur les Activités Commerciales : **20 209€** (21 849€ en 2012)

Soit un total de 1 519 341€

La Communauté de Communes étant « bénéficiaire » de ce nouveau dispositif, elle doit contribuer, à hauteur de 106 480 € au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Les ressources fiscales nettes de la Communauté de Communes, sans modification des taux notifiés, seraient donc 1 412 861€

Il revient à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de fixer :

- le taux de la Taxe d'Habitation pour l'année 2013 (taux notifié : **8,71 %**)
- le taux de la Taxe Foncière (non bâti) pour l'année 2013 (taux notifié : **4,07 %**)
- le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2013 (taux notifié : **30,56 %**)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux notifiés comme présentés ci dessus.

Pour copie conforme :
Le 18 avril 2013
Le Président